



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Service interministériel régional
de défense et de protection civiles**

Tel : 04 95 11 10 43

pref-defense-protection-civile@corse-du-sud.gouv.fr



Pluie-inondation



Orages

*Note d'information à l'attention des maires du département de la Corse-du-Sud,
des exploitants de campings et des professionnels d'activité de pleine nature*

Type d'événement : **PLUIE-INONDATION**

Niveau de vigilance : **JAUNE A ENJEU**

Pour la période du lundi 5 octobre 2026 à 15h au mardi 6 octobre à 6h00.

Type d'événement : **ORAGES**

Niveau de vigilance : **JAUNE A ENJEU**

Pour la période du lundi 5 octobre 2026 à 15h au mardi 6 octobre à 6h00.

1- Conditions météorologiques

Paramètres "PLUIE-INONDATION" et "ORAGES"

Situation actuelle, selon les **prévisions de Météo-France** du lundi 5 octobre 2026.

A partir de lundi 5 octobre 2026 15h00 et jusqu'à mardi 6 octobre 06h00, des orages se déclenchent sur le littoral oriental de l'île et ses reliefs avoisinants. Ces derniers se poursuivent en soirée lundi avant une accalmie dans la nuit de lundi à mardi.

On attend localement des cumuls de précipitations tri-horaires de l'ordre de 60 à 80 mm avec localement 80 à 100 mm. Il est également possible de

constater localement des cumuls horaires plus faibles de l'ordre 40 à 60 mm.

Après l'accalmie, de nouveaux orages sont attendus en fin de nuit de lundi à mardi sur le littoral oriental.

2- Recommandations

Pluie-inondation :

L'autorité préfectorale vous demande de prendre immédiatement les mesures d'information et d'anticipation propres à garantir la sécurité des personnes et des biens.

Orages :

Votre attention est particulièrement appelée sur les points suivants :

- Les terrains de camping, qui disposent de structures d'accueil légères,
- Les établissements, restaurants et bars de plage,
- La fréquentation des zones de baignade.

L'autorité préfectorale vous demande de prendre immédiatement les mesures d'information et d'anticipation propres à garantir la sécurité des personnes et des biens.

- Les maires doivent veiller à diffuser très largement l'information sur leur territoire communal. La fréquentation des espaces naturels est fortement déconseillée,
- Les exploitants des terrains de camping assureront la même information auprès de leurs occupants et se tiendront prêts à prendre toutes les mesures préventives afin de préserver les personnes accueillies dans des structures sensibles au vent violent et aux chutes d'arbres,
- Les professionnels des activités de pleine nature adapteront leurs sorties en fonction des conditions météorologiques,
- La pratique de la pêche en mer, des activités nautiques et les randonnées en montagne sont fortement déconseillées,
- Les capitaineries sont chargées d'assurer l'information des professionnels de la mer.

3- Conséquences possibles

Pluie-inondation :

- De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues,

- Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques,
- Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés,
- Risque de débordement des réseaux d'assainissement,
- Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes »,
- Élévation temporaire du niveau de la mer à la pleine mer, susceptible localement de provoquer des envahissements côtiers,
- Les circulations routière et ferroviaire sur les axes longeant le littoral peuvent être perturbées,
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires sur le rivage et le littoral,
- Des submersions importantes sont à craindre aux abords des estuaires,
- Associées à de fortes élévations du niveau de la mer, les risques de submersion côtiers seront plus importants,
- Des coupures d'électricité peuvent se produire.

Orages :

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants,
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires,
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement,
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

4- Conseils de comportement

Pluie-inondation :

- Je m'éloigne des cours d'eau et des points bas, je rejoins un point haut ou je m'abrite à l'étage,
- Je ne m'engage pas sur une route immergée, même partiellement,
- J'évite de me déplacer,
- Je me tiens informé et je surveille la montée des eaux,
- Je ne descends pas dans les sous-sols,
- Je mets mes biens hors d'eau et je localise mon kit d'urgence.

Orages :

- Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau,
- Je m'abrite dans un bâtiment en dur,

- Je me tiens informé et j'évite de me déplacer,
- Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés,
- J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

IMPORTANT

***Il y a lieu d'assurer une veille de ces événements météorologiques.
La plus grande prudence est recommandée lors des déplacements.
Respecter les consignes des autorités gestionnaires des routes.
Les promenades sur le littoral sont fortement déconseillées.
Les activités de pleine nature sont fortement déconseillées.***

Pour se tenir informé de l'évolution des conditions météorologiques auprès de Météo-France : Composez le **05 67 22 95 00**. Consultez <https://meteofrance.com/> Twitter : <https://twitter.com/meteofrance>

Application disponible sur l'App Store et Play Store

